



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | 13 JUILLET 2021

MESURES SANITAIRES DES ANNONCES ET TROP D'INCERTITUDES

Ces annonces ne sont pas sans conséquence sur l'organisation de la production et sur la situation du personnel. Une fois encore, ces décisions n'ont pas fait l'objet de la préparation nécessaire.

P our la CFDT, ces annonces engendrent de nombreuses incertitudes. Les conséquences pratiques n'ont été ni prévues ni anticipées. De telles mesures nécessitent de clarifier un grand nombre de points.

#1 L'organisation du contrôle du pass

sanitaire : la configuration n'est pas sans rappeler celle du contrôle des attestations lors du premier confinement. La question des prérogatives des services de sécurité publique et des agents de la SNCF reste posée et non définie.

#2 **Les responsabilités** face à des situations de non-respect de l'obligation de pass sanitaire nécessitent d'être établies.

#3 **L'organisation des flux en gares**, de gestion des arrêts intermédiaires des circulations ou encore de production des trains doit être étudiée et traitée.

#4 **La question de la réservation** et de l'achat des billets est posée.

#5 **Les circulations concernées** semblent se préciser. Pour autant, des clarifications doivent être apportées.

Par ailleurs, la CFDT Cheminots est extrêmement vigilante à la situation des salariés. Les déclarations de ce matin du ministre délégué aux Transports

Jean-Baptiste Djebbari pose l'**obligation du pass sanitaire** pour certaines catégories de salariés.

LA CFDT CHEMINOTS RAPPELLE QUE L'OBLIGATION NE PEUT ÊTRE UNE RÉPONSE UNIQUE À LA SITUATION. EN EFFET, L'INCITATION DOIT ÊTRE PRIVILÉGIÉE.

Il appartient à ceux qui imposent de mettre en œuvre **toutes les dispositions** pour que les salariés puissent accéder à la vaccination sans que cela ait d'impact sur leur rémunération et leurs conditions de travail. Par ailleurs, la CFDT Cheminots rappelle que **les données médicales personnelles demeurent personnelles** et ne peuvent être dévoyées. La mise en place de ces mesures ne saurait être un outil de **discrimination** entre les salariés. Ces mesures vont appeler de nombreuses dispositions légales et réglementaires. À cette heure, de très nombreuses incertitudes demeurent. La CFDT Cheminots est extrêmement vigilante aux évolutions qui suivront ces annonces. Elle considère et rappelle que la mise en place de ces mesures ne doit pas passer par une stricte imposition. Le dialogue social doit être l'outil de construction des **protections des salariés**, des usagers et de l'ensemble de la collectivité. ●

